



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2019
Convocation des conseillers :
le 8 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Jean Tonnar, Daniel Codello, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Jeff Dax, Line Wies, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 5.1. Avenant au contrat de bail entre la Ville et la
Fondation "Musée National de la Résistance"; décision**

Vu le contrat de bail du 6 juillet 2018 conclu entre la Ville et la Fondation Musée national de la Résistance portant sur la mise à disposition de locaux dans l'immeuble sis 128, rue de l'Alzette à L-4011 Esch-sur-Alzette;

Considérant que la Fondation Musée National de la Résistance n'a pas besoin de l'entièreté de l'immeuble et que la Ville entend réaffecter les locaux non utilisés; qu'il a partant été convenu d'un commun accord d'apporter les modifications suivantes au contrat signé entre les parties;

Considérant que la Ville met à disposition de la Fondation « Musée National de la Résistance » les locaux au rez-de-chaussée, les locaux au premier étage et deux locaux dans la cave donnant vue sur le Musée National de la Résistance dans un immeuble sis 128, rue de l'Alzette à L-4011 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « rue de l'Alzette » sous le numéro cadastral 1417/13941; que le Musée National de la Résistance a le droit d'utiliser le hall d'entrée de l'immeuble pour y installer un shop à condition de ne pas perturber l'accès à l'immeuble et à tous les étages;

Considérant que les autres clauses du contrat du 6 juillet 2018 demeurent inchangées;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'avenant au contrat de bail entre la Ville et la Fondation Musée National de la Résistance portant sur l'immeuble sis 128, rue de l'Alzette à L-4011 Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête